Adoption inter-étatique d'un enfant Thailandais en Suisse - 1 - situation en mai 2007

Famille candidate à l'adoption	Intermédiaires	Autorités cantonales et services de protection de l'enfance (**A.C.**)	Autorités Fédérales (**A.F.**)	**DSDW**: Department of Social Development and Welfare, Bangkok,(BKK) et autorités Thaies en Suisse
Candidature à l'adoption auprès des A.C. 1		séance d'information 2		
Participation à l'enquête sociale et aux formations éventuelles 4		Enquête sociale 3		
Indication du pays d'origine de l'enfant aux autorités cantonales 5				
Recours ou abandon	non	Délivrance de l'agrément aux parents ou rejet de la candidature 6		
Préparation du dossier de candidature pour les autorités Thaies, traductions, légalisations 7		oui		
		transmission du dossier de candidature à l'A.F.. 8		
Renvoi a une échéance ou choix d'un autre pays			Rejet	Quota Thailandais non-atteint ou Special Needs 9
			Dossier retenu	
Prise d'information sur la conformité du dossier et la procédure en cours 2 semaines après l'envoi. 12			envoi aux parents d'un accusé d'expédition du dossier au DSDW 10	contrôle du dossier 11
abandon ou choix d'un autre pays				Rejet / Analyse de la candidature 13
				dossier retenu
envoi de l'accord légalisé des parents, et de l'album de photos pour la préparation de l'enfant. 17		Information aux parents 16	Transmission du dossier aux autorités cantonales 15	Matching: attribution d'une famille pour l'enfant 14
		Envoi à l'A.F. 18	envoi par courrier diplomatique a la mission Suisse à BKK et transmission au DSDW 19	Préparation de l'enfant à l'adoption 20
Déclaration de l'enfant à L'OFP 21		Envoi à l'A.F. 22	L'ambassade Suisse a BKK valide l'identité de l'enfant en vue d'une demande de visa 23	
email ou tel au DSDW pour connaître la date du Board Meeting 25				Agenda: la date du jugement de pré-adoption est fixée (Board Meeting) 24
Déplacement a BKK 26				
A l'arrivée à BKK, prise du R.V a l'ambassade pour la délivrance du visa, l'après-midi du Board Meeting ou le jour suivant. 27			L'ambassade Suisse a BKK fixe le r.v. pour délivrer le visa 28	
Accueil de l'enfant, présence au Board Meeting 29				Board Meeting: Jugement de pré-adoption, remise du passeport de l'enfant 30
R.V a l'ambassade Suisse pour obtention du visa 31			L'ambassade Suisse met le visa dans le passeport de l'enfant 32	
Après l'arrivée de l'enfant				
Retour en Suisse. Déclaration de l'enfant à l'A.C. 33		Début de la tutelle L'.A.C. délivre les attestations pour demandes de Permis B et demandes de visas pour l'étranger (Europe etc) 34		
Demande de permis B a l'OCP 35		Délivrance du permis B 36		
Traduction et légalisation de chaque rapport bi-mensuel et envoi à l'A.C. 38+42+46		3 enquêtes bimestrielles et remise d'un préavis favorable pour l'adoption à la fin. 37+41+45		
		Envoi à l'A.F. 39+43+47	Envois à au DSDW 40+44+48	Jugement d'adoption, transmission à l'ambassade Thaie à Berne. 49
Déplacement à Berne pour le rendu du jugement d'adoption Thai 51				Convocation des parents pour l'authentification du jugement avec l'enfant. 50
Traduction du jugement et envoi au DSDW 53		Fin de la tutelle Obtention de la nationalité Suisse. Envoi du jugement aux parents 52		
				Mise a jour de l'identité de l'enfant et archivage 54
Après l'adoption				
Voyages d'agrément en Thaïlande 55				"Native Land Travel" organisé tous les 3 ns pour les adoptés et leurs familles.
Recherches d'origine 57				Le "follow up" du DSDW est à disposition des adoptés pour les aider dans leur recherche
Renouveler le passeport Thai tous les 5 ans auprès de l'ambassade 59				

© 2007 - Dekthaiyim - 1200 Genève - ref 070509 - 1